

Le Docteur Gauthier s'oppose à ce que le comité des examens examine les candidats le jour même de l'assemblée. Le comité de régie s'assemble deux jours avant le jour de l'assemblée et il demande que les candidats aient à se présenter ce jour-là pour subir leur examen, que le dernier jour l'examen n'est qu'une farce, que la dernière fois à Montréal l'on a fait passer 11 candidats dans une heure, et que de cette manière le collège ne se trouve pas à faire subir des examens sérieux. Les candidats qui ont été avertis au moins un mois à l'avance du jour de l'examen, ne sont pas capables de se présenter le jour fixé qu'ils attendent la prochaine assemblée du collège.

La proposition du docteur Gauthier est adoptée à l'unanimité. N'auront à l'avenir le droit de passer leur examen le jour de l'assemblée du bureau, que ceux qui s'étant présentés le jour de la réunion du comité de régie et auraient pas pu passer leur examen ce jour-là.

Le secrétaire lit le rapport du comité des examens préliminaires. Adopté. Le docteur Campbell propose que ceux qui tout en échouant sur une partie de leur examen sont admis sur une autre partie voient leur brevet compter du jour où ils ont passé telle partie de leur examen. Le docteur Beausoleil s'oppose à cette proposition et elle est rejetée.

Le docteur Marcell demande aux professeurs d'expliquer à leurs élèves au commencement de chaque année la loi et de dire et redire aux étudiants que leur temps ne compte que du jour où ils obtiennent leur brevet du collège.

Le docteur Rottot dit qu'à Laval de Montréal les élèves sont avertis au commencement de chaque année de ce fait.

Le Docteur Brosseau se plaint de la sévérité des examens préliminaires. Le Docteur Beausoleil explique que la sévérité de l'examen préliminaire est due au fait que ce sont ceux qui n'ont pas leur B.A., qui doivent passer l'examen.

LA BIBLIOTHÈQUE

Le Docteur Beausoleil lit le rapport du comité de la bibliothèque. Le rapport annonce que depuis six mois le collège a reçu de la Faculté de Paris un peu plus que douze cents (1200) thèses et un certain nombre de volumes donnés généreusement au collège par le professeur M. Le Dentu. Le rapport se termine en demandant au collège de voter des remerciements au Gouvernement Français, à la Faculté de Médecine de Paris, à M. le doyen Brouardel, à M. le professeur Richet et à M. Louis Herbet, conseiller d'Etat, et demande un crédit de 500 dollars pour faire relier ces volumes, louer un local, faire imprimer un catalogue et préparer les règlements de la bibliothèque.